

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 11 mars 2026

Délibération n° 2026 – 11/03/2026 – 2

Élection de représentants des étudiants au sein des commissions FSDIE et CVEC

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU la délibération n°2023-17/10/2023-3 du 17 octobre 2023 approuvant les statuts de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
- VU la délibération n°2024-14/05/2024-11 du 14 mai 2024 approuvant la charte du bon usage de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
- VU la délibération n°2025-29/09/2025-4 du 29 septembre 2025 approuvant le règlement intérieur de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne les représentants des étudiants au sein des conseils suivants :

COMMISSION CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

- ✓ **Un représentant des étudiants du conseil d'administration**
- Lia GODINHO
Élue avec 32 voix (unanimité)

COMMISSION FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

- ✓ **Un représentant des étudiants du conseil d'administration**
- Lia GODINHO
Élue avec 3 voix (unanimité)

Dijon, le 11 mars 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement